

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal Du 28 septembre 2022

Ville de
CYSOING
Nomenclature

L'an deux mille vingt-deux le 28 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 21 septembre 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

4.1

Nombre de conseillers en exercice : 27



Étaient présent(e)s : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, LUCHIER Catherine, DESMARESCAUX Martine, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie, LEPERS Isabelle, VIAU Gaelle, LESY Denis, MINET Frédéric, FREMAUX Céline, POUILLART Laurent, ROBIL Raphael, SILVESTRI Antoine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic

2022/065

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s : DEVILDER Marin (pouvoir DUMORTIER Benjamin), THOREL Mireille (pouvoir DUBOIS Marion), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry)

Etaient absents excusé : CORNE Adeline

POINT N 17 : Tableau des effectifs 2022

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022/048 en date du 29 juin 2022 relative au tableau des effectifs qui s'établissait comme suit :

Grades ou emplois dénomination	Catégorie	Effectif budgétaire 2022	Effectif sollicité 2022	Effectif pourvu
TOTAL DES EFFECTIFS		80	81	28
SECTEUR ADMINISTRATIF		18	19	6
Directeur Général des Services	A	1	1	1
Attaché	A	1	1	0
Attaché principal	A	1	2	1
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	2
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	5	5	1
Adjoint administratif	C	6	6	1
SECTEUR TECHNIQUE		39	39	16
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0
Technicien	B	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	8	8	7
Adjoint technique	C	18	18	5
Adjoint technique à temps non complet	C	6	6	2
<i>Dont 30 heures</i>				
<i>Dont 25 heures</i>				1
<i>Dont 20 heures</i>				1
SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL		4	4	2
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe	C	4	4	2
SECTEUR ANIMATION		6	6	2
Animateur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	1	1	0
Animateur	B	1	1	0
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	1
Adjoint d'animation	C	1	1	0

SECTEUR CULTUREL		11		
Conservateur des Bibliothèques	A	1	1	0
Attaché Pr ^{al} Conservation Patrimoine	A	1	1	0
Attaché Conservation Patrimoine	A	1	1	0
Bibliothécaire Principal	A	1	1	0
Bibliothécaire	A	1	1	1
Assistant conservation principal 1 ^{ère} Cl	B	1	1	0
Assistant conservation principal 2 ^{ème} Cl	B	1	1	0
Assistant conservation	B	1	1	0
Adjoint principal du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint principal du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0
POLICE MUNICIPALE		2	2	1
Brigadier chef principal de police municipale	C	1	1	1
Gardien brigadier police municipale	C	1	1	0

	Effectif autorisé 2022	Effectif sollicité 2022	Effectif pourvu
EFFECTIFS NON TITULAIRES	50	50	15
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe Accroissement temporaire d'activité article 3-1	0	0	0
Apprentis	5	5	1
Agents non titulaires pour besoin saisonniers	30	30	12
Agents non titulaires articles 3-1	15	15	2

Sur la délibération du 29 juin il avait été décidé l'ouverture d'un poste d'attaché principal afin de prévoir le recrutement de la personne susceptible de remplacer le D G S. Considérant qu'il est envisagé de pourvoir au remplacement du D G S actuel par un ingénieur principal, il sera proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à prévoir l'ouverture de ce poste au tableau des effectifs d'une part et de considérer la modification à l'effectif pourvu du poste d'adjoint administratif en considération du recrutement de la personne en charge des ressources humaines, soit le tableau ci-dessous.

Grades ou emplois dénomination	Catégorie	Effectif budgétaire 2022	Effectif sollicité 2022	Effectif pourvu
TOTAL DES EFFECTIFS		80	82	29
SECTEUR ADMINISTRATIF		18	19	6
Directeur Général des Services	A	1	1	1
Attaché	A	1	1	0
Attaché principal	A	1	2	1
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	2
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	5	5	1
Adjoint administratif	C	6	6	2
SECTEUR TECHNIQUE		39	40	16
Ingénieur Principal	A	0	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0
Technicien	B	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	8	8	7
Adjoint technique	C	18	18	5
Adjoint technique à temps non complet	C	6	6	2

Dont 30 heures				
Dont 25 heures				1
Dont 20 heures				1
SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL		4	4	2
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe	C	4	4	2
SECTEUR ANIMATION		6	6	2
Animateur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	1	1	0
Animateur	B	1	1	0
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	1
Adjoint d'animation	C	1	1	0
SECTEUR CULTUREL		11	11	1
Conservateur des Bibliothèques	A	1	1	0
Attaché Pr ^{al} Conservation Patrimoine	A	1	1	0
Attaché Conservation Patrimoine	A	1	1	0
Bibliothécaire Principal	A	1	1	0
Bibliothécaire	A	1	1	1
Assistant conservation principal 1 ^{ère} Cl	B	1	1	0
Assistant conservation principal 2 ^{ème} Cl	B	1	1	0
Assistant conservation	B	1	1	0
Adjoint principal du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint principal du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0
POLICE MUNICIPALE		2	2	1
Brigadier chef principal de police municipale	C	1	1	1
Gardien brigadier police municipale	C	1	1	0

	Effectif autorisé2022	Effectif sollicité 2022	Effectif pourvu
EFFECTIFS NON TITULAIRES	50	50	15
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	0	0	0
Accroissement temporaire d'activité article 3-1			
Apprentis	5	5	1
Agents non titulaires pour besoin saisonniers	30	30	12
Agents non titulaires articles 3-1	15	15	2

Il est demandé aux membres du conseil d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER
Signé le 01/10/2022

le Secrétaire
Nadia COURBEZ
signé le 03/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication